

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 942

9 mai 2011

SOMMAIRE

318 Air Investments S.à r.l.	45180	Groupe Electa S.A.	45195
3 I Finance S.A.	45180	Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxem- bourg S.A.	45182
Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF	45213	Immobilière C.M.R. S.A.	45205
BEU Holdings S.à r.l.	45206	Immo-Domino S.A.	45204
Bisa S.A.	45193	Independant Tyres Dealers Network Hold- ing S.A.	45204
China District Energy	45193	Indurisk Rückversicherung AG	45182
C.I.I. Luxembourg, Sàrl	45216	Innoclean S.A.	45205
Cofirenet S.à r.l.	45194	IPL Luxembourg Sàrl	45170
Construmat S.A.	45194	KanAm Grund Atrium S.A.	45183
Dalex S.A.	45194	Luxonen S.A.	45205
Dalex S.A.	45194	Luxonen S.A.	45206
Dedel S.A., SPF	45183	Macquarie CountryWide Poland S.à r.l. ..	45205
Delfinvest S.à r.l.	45181	Mariucci Frères S.à r.l.	45213
Delfinvest S.à r.l.	45181	Med A Holding S.à r.l.	45182
Delfinvest S.à r.l.	45181	Millington S.à r.l.	45195
Delfinvest S.à r.l.	45181	Mylan Luxembourg L1 SCS	45212
Dismar S.à r.l.	45183	Mylan Luxembourg L2 SCS	45213
Dome Real Estate S.à r.l.	45183	Mylan Luxembourg L3 SCS	45213
DreiP AG	45180	Out of Home Advertisement S.A.	45205
Ecro II S.à r.l.	45216	Weber & Leroy S.A.	45215
Eurest Luxembourg S.A.	45194	ZK Finance S.A.	45215
EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l.	45195		
Forest Luxco S.à r.l.	45216		
Global Hotels & Resorts Real Estate Hol- dings S.A.	45195		

IPL Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.734.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

9232-3617 Québec Inc., a company incorporated and organized under the laws of Québec (Canada), having its registered office at 140, rue commerciale, Saint-Damien-de-Buckland, G0R 2Y0, Québec, Canada, registered with the Corporate Register of Québec (Registraire des entreprises du Québec) under the number 1167094631, acting through its Luxembourg branch, IPL Luxembourg Branch, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, in course of registration with the Luxembourg trade and companies (hereafter referred to as the “Sole Member”);

represented by Me Matthieu Groetzinger, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on January 28, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as a single member corporation.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of “IPL Luxembourg Sàrl”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the “Corporation”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”).

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Munsbach. The registered office may be transferred within the municipality of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at nineteen thousand United States dollars ("USD") (USD 19,000.-), represented by two (2) classes of units as follows: nineteen (19) ordinary units (hereinafter the "Ordinary Units") and zero (0) mandatory redeemable preferred units (hereinafter the "Mandatory Redeemable Preferred Units", and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "Units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand USD (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Units are set forth below. All Units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All the Units are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, the Sole Member may subscribe to additional units by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account attached to the newly issued units.

5.4 The holder of the Ordinary Units will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Units. The holder of the Mandatory Redeemable Preferred Units will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Units.

5.5 Share premium paid on Ordinary Units or Mandatory Redeemable Preferred Units shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Units shall be booked in an ordinary units' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Units' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Units upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Units shall be booked in a mandatory redeemable preferred units' share premium account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Units' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Units upon which the share premium was paid;

5.6 All Mandatory Redeemable Preferred Units are issued in the form of redeemable units within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Units can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as a share premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Units will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Units then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Units are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Units is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Units; and

- (iii) the redemption price of the Mandatory Redeemable Preferred Units will be equal to the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Units, increased by the amount of the accrued and unpaid dividend (if any) and the share premium (if any) attached to each Mandatory Redeemable Preferred Unit.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Units will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Units are issued in the form of convertible Units into Ordinary Units. Mandatory Redeemable Preferred Units may be converted into Ordinary Units pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Units may at any time before such date, and the Corporation may at any time after the tenth anniversary of the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Units are issued, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Units all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Units; and

- (ii) the Mandatory Redeemable Preferred Units will be converted into a fixed number of Ordinary Units equal to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends (if any) and the share premium (if any) attached to each Mandatory Redeemable Preferred Units. No decimal of Units will be available. The board

of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Units.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Units will be cancelled forthwith after redemption.

5.8 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Units will only be entitled to dividend payments (whether preferential or not) or liquidation proceeds (as the case may be) provided that the general meeting of the Sole Member (or, as the case may be, the board of managers of the Corporation respectively the liquidator(s)) has approved such distribution and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of an annual dividend payment is approved; or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Units are redeemed or cancelled; or
- (iii) the Corporation is wound-up.

5.9 In case of dissolution of the Corporation, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Units will rank junior to all other debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Units as set forth in article 18 below.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the Sole Member, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 The Units are freely transferable to non-members under the condition that the Corporation remains wholly held by a single member. These articles of association will have to be amended in case the Corporation would cease to be organized as a single member corporation. The single member of the Corporation is referred hereinafter to as “the Sole Member”.

7.2 The transfer of Units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.3 The Corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are issued in registered form only.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the Sole Member if it requires doing so.

8.3 The ownership of Units will be evidenced by the due registration in the members' register of the Corporation.

Title III. Administration - Management representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be member and who will be appointed pursuant to a resolution of the Sole Member. The board of managers shall be composed of two (2) classes of managers (A and B) as follows: Class A shall be composed of one (1) manager at least and Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the Sole Member, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the Sole Member fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing

or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference but such meetings may not be attended by a particular manager while the manager is physically present in Canada. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. Such appointment should also be valid if a Class A manager appoints a Class B manager and vice-versa. In case there is only one manager physically present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if not more than one Class A manager and one Class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. Resolutions of the sole member

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 The Sole Member shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Resolutions of the Sole Member will be passed by its single vote.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the Sole Member. The Sole Member may change the nationality of the Corporation.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Sole Member.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit.

14.6 The Sole Member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the Sole Member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the Sole Member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of the Sole Member approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up in USD, which is the functional currency of the Corporation, by the board of managers of the Corporation as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the Sole Member at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of the Sole Member, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Corporation,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a resolution of the Sole Member, and
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Sole Member effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend these articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the Sole Member.

18.3 The power of the board of managers of the Corporation will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Units according to the par value of such Units increased by the amount of the accrued and unpaid dividends (if any) and the share premium if any attached to each Mandatory Redeemable Preferred Units, on a pro rata basis. Holder of Ordinary Units will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Units held in the Corporation's capital by the holder of such Units).

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the nineteen (19) ordinary units and to have fully paid up in cash these units for an amount of nineteen thousand USD (USD 19,000.-) together with the payment of a share premium amounting to nine hundred fifty three USD and twenty two cents (USD 953.22).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolution of the member

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
2. The number of Class A managers is fixed at two (2). The following persons are appointed as Class A managers:

Mr. Stéphane Blanchet, born on June 8, 1968, in the province of Québec, Canada, residing at 7, Charles-de Longueuil à Sainte-Julie, J3E 2Z6;

Mr. Jean-François Routhier, born on November 26, 1981, in the province of Québec, Canada, residing at 3305, La Durantaye, Saint-Hubert, Québec, J3Y 0C9.

3. The number of Class B managers is fixed at two (2).

The following persons are appointed Class B managers:

Mr. Luc Leroi, born on October 26, 1965, in Rocourt (B), residing at L-8460 Eischen, 13 a rue de clairefontaine;

Mr. Emmanuel Réveillaud, Luxembourg, born on October 10, 1971, in La Rochelle, France, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand twelve.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt huit janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

9232-3617 Québec Inc., une société constituée et établie sous le droit de Québec (Canada), ayant son siège social situé à 140, rue commerciale, Saint-Damien-de-Buckland, G0R 2Y0, Québec, Canada, inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1167094631, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise IPL Luxembourg Branch, ayant son siège social situé au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann et dont l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours (ci-après «l'Associé Unique»);

ici représentée par Maître Matthieu Groetzinger, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2011,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant que société unipersonnelle.

Title I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «IPL Luxembourg Sàrl», (ci-après la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel elle appartient. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'Associé Unique adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Munsbach. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit

du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Associé Unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à dix-neuf mille dollars américains (USD 19,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: dix-neuf (19) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et aucune (0) part privilégiée obligatoirement rachetable (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables» et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1,000.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par un paiement au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 Le détenteur de Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et

- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.6 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

- (ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

- (iii) le prix de rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées majoré par le montant de tout dividende dû et non payé (le cas échéant) et prime d'émission (le cas échéant) attachée à chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment après le dixième anniversaire de la date à laquelle

les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion en Parts Ordinaires de certaines ou de toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en un nombre déterminé de parts Ordinaires égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties, au dividende accumulé et non payé, au Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement rachetables attaché ainsi qu'au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Aucune fraction de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de fraction) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires appropriées.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit à un paiement de dividendes (préférentiel ou non) ou au boni de liquidation (le cas échéant) sous réserve qu'il y ait une décision de l'Associé Unique (ou celle du conseil de gérance de la Société et le cas échéant celle du/des liquidateur(s)) ayant approuvé une telle distribution et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution du paiement d'un dividende annuel est approuvée; ou
- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées ou annulées; ou
- (iii) la Société est dissoute.

5.9 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourus par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Associé Unique prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles à des non-associés dans les limites de la Loi, à condition que la Société conserve la forme d'une société unipersonnelle. Les présents statuts devront être modifiés dans l'hypothèse où la Société cesserait d'être organisée comme une société unipersonnelle. L'associé unique est désigné pour les besoins des présents statuts comme «l'Associé Unique».

7.2 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.3 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associé sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par l'Associé Unique s'il en fait la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associé de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'Associé Unique. Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins. La catégorie B devra être composée d'au moins un (1) gérant.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale de l'Associé Unique, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision de l'Associé Unique, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales de l'Associé Unique.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins trois (3) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance par voie de téléconférence ou vidéoconférence mais de telles réunions ne pourront se tenir si l'un quelconque des gérants est physiquement présent au Canada. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Telle désignation sera également valide si un gérant de catégorie A désigne un gérant de catégorie B et inversement. Pour le cas où un seul gérant serait physiquement présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si pas plus d'un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de chaque catégorie.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale de l'associé unique

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 L'Associé Unique aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Les décisions de l'Associé Unique seront adoptées par son vote unique.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Associé Unique. L'Associé Unique pourra changer la nationalité.

14.4 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Associé Unique.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

14.7 Les décisions de l'Associé Unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'Associé Unique et la Société représentée par l'Associé Unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle de l'Associé Unique approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis en dollars américains, monnaie de fonctionnement de la Société par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale de l'Associé Unique, sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision de l'assemblée générale de l'Associé Unique, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Associé Unique, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'Associé Unique.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces Parts augmenté par le montant des dividendes accumulés et non payés le cas échéant et de la prime d'émission le cas échéant attachée à chaque Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables au pro rata du nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'il détient dans le capital social de la Société. Le détenteur d'Actions Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à dix-neuf (19) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de dix-neuf mille dollars américains (USD 19,000.-) avec le paiement d'une prime d'émission de neuf cent cinquante trois dollars américains et vingt-deux cents (USD 953.22).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-)

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;
2. Le nombre de gérants de catégorie A est fixé à deux (2) membres:

Monsieur Stéphane Blanchet, né le 8 juin 1968, dans la province de Québec, Canada, demeurant au 7, Charles-de Longueuil à Sainte-Julie, J3E 2Z6;

Monsieur Jean-François Routhier, né le 26 novembre 1981, dans la province de Québec, Canada, demeurant au 3305, La Durantaye, Saint-Hubert, Québec, J3Y 0C9.

3. Le nombre de gérants de catégorie B est fixé à deux (2) membres. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société:

Monsieur Luc Leroi, né le 26 octobre 1965, à Rocourt, Belgique, demeurant à L-8460 Eischen, 13 a rue de clairefontaine;

Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, demeurant à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse;

4. Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale de l'Associé Unique qui se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GROETZINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4839. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011021098/570.

(110024996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

3 I Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.880.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

3 I FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011041146/11.

(110046279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

DreiP AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.791.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011041302/9.

(110046518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

318 Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 138 AIR INVESTMENTS S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011041148/11.

(110046281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Delfinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.472.

Patrice YANDE,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique,
démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée
DELFINVEST S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 125472

Date effective: 14 mars 2011

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Patrice YANDE.

Référence de publication: 2011041193/16.

(110045218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Delfinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.472.

Catherine PEUTEMAN

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy, Belgique
démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée
DELFINVEST S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 125472

Date effective: 14 mars 2011

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Catherine PEUTEMAN.

Référence de publication: 2011041194/16.

(110045219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Delfinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.472.

Jean LAMBERT,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
né le 2 mai 1952 à Luxembourg,
démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée
DELFINVEST S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 125472

Date effective: 14 mars 2011

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Jean LAMBERT.

Référence de publication: 2011041195/16.

(110045220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Delfinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.472.

Le siège de la société DELFINVEST S.à r.l., domiciliée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 125472 a été dénoncé par son agent domiciliataire Carey S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122743 avec effet au 14 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2011041196/14.

(110045222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.846.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, vom 15.03.2011:

Zu Punkt 6.

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, dem Vorschlag des Verwaltungsrats zu folgen und KPMG Audit, Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2011 zu bestellen (s. Anlage).

Hauck & Aufhäuser

Banquiers Luxembourg S.A.

Bernd Sinnwell / Rainer Schiffels

Référence de publication: 2011041197/14.

(110045141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Indurisk Rückversicherung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.903.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23. Februar 2011

Zu 8: Sonstiges

Der Verwaltungsrat nimmt den Umzug der Gesellschaft ab dem 21. März 2011 nach 534 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg zur Kenntnis.

Für die Gesellschaft INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG,

Aon Captive Services Group (Europe) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011041198/14.

(110045492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Med A Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 39.167.738,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.477.

—
EXTRAIT

Il résulte de décisions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 mars 2011 que:

- Madame Denise Fallaize a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat;
- Monsieur Alston Zecha, né le 30 septembre 1978, à Hong Kong (Hong Kong), ayant son adresse professionnelle au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, a été nommé gérant de classe B en remplacement de Madame Denise Fallaize avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041200/19.

(110045082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Dedel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 138.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011041304/10.

(110046904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Dismar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011041305/9.

(110046766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Dome Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 124.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lé Gérant

Référence de publication: 2011041308/11.

(110046388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

KanAm Grund Atrium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.751.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December,

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

- KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH, a private limited liability company, having its registered office at Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Germany) and registered with the register of commerce and companies of Frankfurt am Main (Germany) under number HRB 52360, incorporated and governed under the laws of Federal Republic of Germany.

Here represented by Manuela Dias Marques, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 22 December 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act, has requested the notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company, société anonyme:

Chapter I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name - Duration - Registered office. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter a "société anonyme" which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "KanAm Grund Atrium S.A."

The Company is established for an indefinite period.

The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors. Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered office or to easy communications of this office with foreign countries should arise or be imminent, the registered office may be transferred to another country until the complete cessation of these extraordinary circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered office. One of the executive bodies of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 2. Corporate objects. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the corporate object of which should be restricted to the activities permitted under the German Investment Law, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The investment scope of the Company is limited to those assets and transactions which may be effected under the German Investment Law by KanAm GRUND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH for KanAm GRUNDINVEST FONDS.

The Company may only acquire real property or an interest in another real property company if the value of the real property or of the interest in such other real property company corresponding to the volume of the interest does not exceed 15 per cent of the value of KanAm GRUNDINVEST FONDS.

The Company can also perform any industrial, commercial and financial transactions, immovable or movable, which can have a direct or indirect impact on its corporate object. Any such transaction should be ancillary to, and should not impact otherwise, the corporate object of the Company.

Chapter II. Capital

Art. 3. Corporate capital. The subscribed capital of the Company is set at Thirty One Thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into Three Hundred and Ten (310) shares (the "Shares") all with a par value of One Hundred Euros (EUR 100.-) per share, all fully subscribed and entirely paid-up.

Art. 4. Shares. The Shares are in registered form at request of the Shareholder.

Art. 5. Modification of corporate capital. Except as otherwise provided in article 3, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 6. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 7. Ownership and Transfer of shares. The Company recognizes only one owner per Share. If there are several owners of a Share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching to such share until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the Share.

The transfer of any Shares or the creation of any mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect shall require the prior written approval of the depositary bank M.M. WARBURG & CO KGaA, Hamburg, which is subject to the liabilities and rights of a depositary bank as defined by the German Investment Act (the "Depositary Bank").

Chapter III. Directors, Statutory auditors

Art. 8. Board of Directors. As long as the Company has two or more shareholders, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be Shareholders. As soon as the Company is a one-member company, it can also be managed by a single Director or two Directors acting jointly.

The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible.

They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event of as the case may be one vacancy among the two directorships or one or more vacancies on the Board of Directors nominated by the General Meeting of Shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining director(s) thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors elects a Chairman from among its members.

The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors at the place and at the time indicated in the notice of meeting. The notice period shall not be less than eight days, except in the case of an emergency where such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given, or where otherwise decided in specific cases by unanimous consent of each and all the Directors. The Board of Directors may meet and pass resolutions at a meeting without any prior convening notice if all the members of the Board of Directors are present or represented at such meeting and have waived the prior convening notice.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at the meeting. However, the sale and purchase of real estate properties and immovable rights, as well as the creation of any mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect, shall require the prior written approval of the Depository Bank. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings.

The Directors may further cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

A Director may be represented by another member of the Board of Directors. When the Company is a one-member company managed by one or two Directors, the sole Director or the two Directors shall have the same powers as the Board of Directors.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors, by any two Directors, or by any other duly authorised person in accordance with Article 11 of these Articles.

In case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, resolutions of the sole director or unanimous resolutions of two directors shall have the same authority as resolutions of the Board of Directors and shall be recorded in the minutes to be signed by the sole Director or by the two Directors.

Art. 10. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

However, the Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, are expressly required to submit to the prior shareholders' approval the following transactions/events:

- a) acquisition or sale of any participation;
- b) amendments of the articles of association of any subsidiary;
- c) increase or decrease of the share capital of any subsidiary;
- d) conclusion, termination or amendment of any services agreement, the compensation of which exceeds one hundred thousand (EUR 100,000); and
- e) starting of, or amendments to the started, legal proceedings in the name of the Company.

As the shareholders are subject to the German Investment Act and controlled by the «Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (the "BaFin"), the approval of the shareholders certifies that the regulations of the German Investment Act are respected by the Company when exercising its activities.

The Board of Directors must ensure that the assets to be newly acquired by the Company are valued prior to their acquisition by an expert as foreseen by Section 68 paragraph 5 of the German Investment Act.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, of the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors.

Art. 11. Delegation of powers. The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, may delegate the daily management

of the Company's business, understood in its widest sense as well as the powers to represent the Company towards third parties to one or more Directors or third parties who need not be shareholders, acting individually, jointly or in a committee.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting of Shareholders.

The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of Shareholders.

The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, may delegate any special power to one or more persons who need not to be Directors. The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, will determine this person's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Representation of the company. The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, represent the Company.

The Company will be bound by the joint signature of two Directors, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management, or in the case the Company is a one-member company not disposing of a board of Directors, by the signature of its sole director or by the joint signature of two Directors, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors, the sole Director or the two Directors as the case may be.

The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, may grant power of attorney to any one Director, and to any third party, individually empowering him to represent the Company within the limits set by such power of attorney.

Art. 13. Opposite interests. In the event that a Director has an opposite interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Directors, such Director must advise the Board of Directors and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Directors.

The concerned Director shall not vote on any such transaction and such opposite interest shall be reported to the following General Meeting of Shareholders prior to any vote on other resolutions.

When the Company is managed by a single Director, the minutes or the meeting shall only mention the transaction between the Company and the Director having an interest opposed to that of the Company.

Art. 14. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more internal statutory auditors, who are appointed by the General Meeting of Shareholders.

The duration of the term of office of an internal statutory auditor is fixed by the General Meeting of Shareholders. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the business of the Company. In particular, the General Meeting of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, the Sole Director or any two Directors, as the case may, in its/their sole discretion, desires the formal approval of the General Meeting of Shareholders.

Unless otherwise provided by law, decisions of the General Meeting of Shareholders are taken by a simple majority vote of the votes cast.

Art. 16. Place and Date of the Annual General Meeting. The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company on the last Friday of May, at 10.00 a.m.

If such day is not a Business day in Luxembourg, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following Business Day in Luxembourg.

Art. 17. Other General Meetings of Shareholders. The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, or the statutory auditor(s) may convene other General Meetings of Shareholders.

Other General Meetings of Shareholders must be convened at the request of shareholders representing one tenth of the Company's capital.

Such convened General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 18. Convening notices, Vote. General Meetings of Shareholders shall be convened as provided for by law. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting of Shareholders may take place without prior notice of meeting.

Shareholders may act at any Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

Each share is entitled to one vote.

Chapter V. Business Year, Distribution of profits

Art. 19. Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, draw up the balance sheet and the profit and loss account and submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting of Shareholders to the internal statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 20. Distribution of profits. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors, or as the case may be, the sole Director or the two Directors in case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, are authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. Amendments to the articles

Art. 21. Amendments to the articles. These Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, provided that the amendment of the Articles shall require the prior written approval of the Depositary Bank.

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII. Applicable law, Definitions

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

The first annual general meeting of Shareholders shall take place in the year 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH	310	31,000	100%
Total	310	31,000	100%

All the Shares have been paid up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Thirty One Thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
2. The following persons are appointed Directors:
 - a. Mrs. Susanne JAKOB, director (“administrateur”), residing professionally at Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Germany);
 - b. Mr. Denis KLEUTERS, director (“administrateur”), residing professionally at Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Germany);
 - c. Mrs. Irina RASPUTIN, director (“administrateur”), residing professionally at Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Germany); and
 - d. Mr. Hans-Joachim KLEINERT, director (“administrateur”), residing professionally at Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Germany).

Their terms of office will expire after the annual general meeting of Shareholders approving the annual accounts of the accounting year terminating on the last day of December 2011.

3. Has been appointed internal statutory auditor:
 - a. Deloitte S.A., with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 67895.

The term of office will expire after the annual general meeting of Shareholders approving the annual accounts of the accounting year terminating on the 31 December 2011.

4. The registered office of the Company is established at 5, avenue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

- KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH, une société anonyme, ayant son siège social à Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Allemagne), inscrite sous le numéro HRB 52360, constituée sous et régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne.

Ici représentée par Manuela Dias Marques, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} - Dénomination, Durée, Siège Social, Objet

Art. 1^{er}. Dénomination - Durée - Siège Social. Il est constitué, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient dans le futur, propriétaires des Actions, une société anonyme (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 Août 1915, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «KanAm Grund Atrium S.A.».

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

La Société peut, par simple décision du Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique si la Société est une société unipersonnelle, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou

succursales. Sans préjudice des principes généraux régissant la résiliation des contrats dans l'hypothèse où le siège social a été déterminé contractuellement avec des tiers, le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique si la Société est une société unipersonnelle, sont autorisés à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la fibre communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales par simple décision du Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique si la Société est une société unipersonnelle. Cette mesure n'aura toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, conservera la nationalité luxembourgeoise. Un des organes de direction ayant pouvoir d'engager la Société pour des actes de gestion journalière, fera la déclaration de pareil transfert de siège et en informera les tiers.

Art. 2. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, dont l'objet social est limité aux activités permises par la loi allemande relative à l'investissement (la «Loi Allemande sur l'Investissement»), l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Le domaine d'investissement de la Société est limité aux actifs et transactions qui peuvent être effectués selon la Loi Allemande sur L'investissement par KanAm GRUND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH pour le fonds "KanAm GRUNDINVEST FONDS".

La Société ne pourra acquérir que des biens immobiliers ou une participation dans une société de biens immobiliers que pour autant que la valeur des biens immobiliers ou de la participation dans ladite société de biens immobiliers correspondant au volume de la participation ne dépasse pas quinze pour cent (15%) de la valeur du fonds "KanAm grundinvest Fonds".

La Société peut aussi réaliser toute opération industrielle, commerciale ou financière, immobilière ou mobilière, qui peut avoir un impact direct ou indirect sur son objet social. De telles opérations devront être accessoires à, et ne devront pas avoir autrement d'impact sur, l'objet social de la Société.

Chapitre II - Capital

Art. 3. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions (les «Actions») ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) et entièrement souscrites et libérées.

Art. 4. Actions. Les Actions de la Société sont nominatives à la demande de l'Actionnaire.

Art. 5. Modification du Capital Social. Excepté ce qui est dit à l'article 3, le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décisions des Actionnaires adoptées à la manière requise pour la modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Versements. Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou les deux Administrateurs si la Société est une société unipersonnelle, détermineront de temps en temps. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Propriété et Transfert des Actions. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. S'il existe plusieurs propriétaires par Action, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à chaque Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant le propriétaire de l'Action vis-à-vis de la Société.

Le transfert de l'une quelconque des Actions ou la création d'une quelconque hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt de tiers, autre intérêt sur titre ou charge de toute sorte, ou autre type de contrat ou d'arrangement ayant un effet similaire supposera l'accord écrit préalable de la banque dépositaire M.M. Warburg & CO KGaA, Hamburg, sujette aux obligations et aux droits d'une banque de dépôt telle que définie dans La Loi Allemande sur l'Investissement (la "Banque de dépôt").

Chapitre III - Administrateurs, Commissaires

Art. 8. Conseil d'administration. Tant que la Société a deux Actionnaires ou plus, la Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins de trois membres, Actionnaires ou non. Dès que la Société est unipersonnelle, la Société peut être administrée par un Administrateur unique ou deux Administrateurs agissant conjointement.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période ne pouvant excéder six ans et sont rééligibles.

Ils pourront être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste parmi deux Administrateurs ou une ou plusieurs vacances de poste parmi les membres du Conseil d'Administration nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour cause de décès, de démission ou

autre raison, l'(es) Administrateur(s) restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, laquelle ratifiera cette nomination.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président.

Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs à l'endroit et à la date indiqués dans la convocation. La convocation devra être faite par écrit huit jours au moins avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence où la convocation devra être notifiée dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, suite à une décision prise à l'unanimité par tous les Administrateurs. Le Conseil d'Administration pourra se réunir et valablement adopter des résolutions lorsque tous ses membres sont présents ou représentés et renoncent à l'unanimité à l'exercice de la formalité de la convocation préalable.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'Administration est prise à la majorité simple. Cependant, la vente et l'achat de biens immobiliers et de droits immobiliers et la création d'une quelconque hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt de tiers, autre intérêt sur titre ou charge de toute sorte, ou autre type de contrat ou d'arrangement ayant un effet similaire nécessitera l'accord préalable de la Banque de Dépôt.. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires, ou toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède, une décision écrite signée par tous les Administrateur sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Les Administrateurs peuvent également émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Un Administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est une société unipersonnelle administrée par un ou deux Administrateurs, l'Administrateur unique ou les Administrateurs auront les mêmes pouvoirs que le Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration, par deux Administrateurs ou, par toute personne dûment autorisée conformément à l'Article 11 des présents Statuts.

Si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, les résolutions prises par l'Administrateur unique ou les résolutions unanimes prises par les deux Administrateurs auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'Administrateur unique ou par les deux Administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs Généraux du Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Toutefois, le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux administrateurs, si la Société est une société impersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, sont expressément tenu de soumettre pour accord préalable les opérations suivantes:

- a) acquisition ou vente d'une participation;
- b) modification des statuts d'une filiale;
- c) augmentation ou réduction du capital d'une filiale;
- d) conclusion, résiliations ou modification de tout contrat de services, dont la rémunération excède cent mille euros (100.000.- EUR); et
- e) introduction de procédures judiciaires et modification de procédures judiciaires en cours au nom de la Société.

Etant donné que les actionnaires sont soumis à la loi allemande applicable aux sociétés d'investissement et contrôlés par l'organisme «Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht» (la «BaFin»), leur accord certifie que la Société respecte les dispositions de la Loi Allemande sur l'Investissement applicable aux sociétés d'investissement lorsqu'elle exerce ses activités.

Le Conseil d'Administration devra faire en sorte que tous les biens à acquérir nouvellement par la Société soient évalués avant leur acquisition par un expert tel que prévu à la section 68 paragraphe 5 de la Loi Allemande sur l'Investissement.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les présents Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large ainsi que les pouvoirs de représenter la société vis-à-vis des tiers, à un ou plusieurs Administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, agissant individuellement, conjointement ou en comité.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non. Le Conseil d'Administration ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, détermine les responsabilités et les rémunérations quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration représentent la Société.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle, par la signature de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, l'Administrateur unique ou les deux Administrateurs selon le cas.

Le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, peuvent conférer un mandat à chaque Administrateur, et à tout tiers, individuellement de représenter la Société dans les limites fixées dans ce mandat.

Art. 13. Intérêts opposés. Au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet Administrateur est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration.

L'Administrateur concerné ne prendra pas part au vote concernant cette opération et il sera spécialement rendu compte de cet intérêt opposé à la première Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions.

Lorsque la Société comprend un Administrateur unique, le procès-verbal de l'assemblée ne doit mentionner que les affaires entre la Société et l'Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six années, renouvelable.

Chapitre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. En particulier, l'Assemblée Générale des Actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 16. Lieu et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient chaque année au siège social de la société, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres Assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) peuvent convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires devront être convoquées à la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

De telles Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir à l'endroit et à la date spécifiés dans les convocations.

Art. 18. Convocations, Vote. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées de la façon prévue par la Loi. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale par une autre personne ayant reçu une procuration écrite et qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

Chaque Action donne droit à une voix.

Chapitre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, établiront le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition de bénéfices. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration, ou suivant le cas, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Chapitre VI - Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 21. Modification des statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires sous les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi, sachant que toute modification des Statuts nécessitera l'accord préalable et écrit de la Banque de Dépôt.

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent dans la Société.

Chapitre VII - Loi applicable, Définitions

Art. 23. Loi applicable. Tous les points non régies par les présents statuts seront régis par la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH	310	31.000	100%
Total	310	31.000	100%

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la Loi ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Résolution de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a. Mme. Susanne JAKOB, administrateur, demeurant professionnellement à Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Allemagne);
 - b. M. Denis KLEUTERS, administrateur, demeurant professionnellement à Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Allemagne);;
 - c. Mme. Irina RASPUTIN, administrateur, demeurant professionnellement à Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Allemagne); et
 - d. M. Hans-Joachim KLEINERT, administrateur demeurant professionnellement à Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main (Allemagne).

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année qui prendra fin le dernier jour du mois de décembre 2011.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - a. Deloitte S.A, établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg. 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro 67.895.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année qui prendra fin le dernier jour du mois de décembre 2011.

4. Le siège social de la société est fixé au 5, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dias Marques, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2011. Relation: EAC/2011/213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021107/548.

(110025466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22. mars 2011.

BISA S.A.

Johan LINDBERG / Peter Jürgen HAHN

Directeur Général / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2011041512/13.

(110045705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

China District Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.177.

Einschreibung des neuen Vorstandsmitglieds Frau Pying-Huan Wang, 8 Temasek Boulevard, #43-01 Suntec City Tower Three, 038988 Singapore gemäß dem Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 3. März 2011. Die Ernennung erfolgt auf unbestimmte Zeit.

Luxembourg, den 11. März 2011.

Unterschriften

Beauftrager / Beauftrager

Référence de publication: 2011041513/13.

(110045746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Cofirenet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011041514/10.

(110046164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Construmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 36.966.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de CONSTRUMAT S.A.

Didier ABINET

Référence de publication: 2011041515/11.

(110046256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Dalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011041521/10.

(110045893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Dalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011041522/10.

(110045895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Eurest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 19.293.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011041524/10.

(110045826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Groupe Electa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 138.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011041525/9.

(110046224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.383.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A.

Martinus C.J. Weijermans

Administrateur

Référence de publication: 2011041526/14.

(110045869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Millington S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.818.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under and governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number B113.414, here represented by Ms. Peggy Simon, employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 31st, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Millington S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 7th, 2008, and published in the Memorial C "Recueil des Sociétés et Associations", N° 2897, on December 4th, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

III. The sole shareholder resolved to revise and restate the Company's articles of association so that they will henceforth read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of a sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally use any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company has the name of “EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand, five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a sole shareholder, the shares may be transferred freely. When the Company is composed of several shareholders, (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of any two Category B Managers or by the joint signature of one Category A Manager and two Category B Managers.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing does not fall within the day-to-day management and therefore have to obtain the approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his/her/its place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, a majority of Category B Managers shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of a majority of Category B Managers. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers. The date of the resolutions shall be the date of the last signature of a manager on the written resolutions.

Art. 14. Liability - Indemnification. The managers assume, by reason of their positions, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his/her/its heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her/it or expenses or costs reasonably incurred by him/her/it, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/it being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company

of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he/she/it shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is a sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his/her/its proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of the shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of the shareholders represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the Articles or whose adoption is subject by virtue of the Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Other resolutions of the general meeting of shareholders will be taken by shareholders representing more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting (or the first written consultation), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and decisions will be taken by a majority of the votes cast, notwithstanding the portion of the share capital represented.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This transfer ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess may be distributed to the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the legal reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

IV. The sole shareholder resolved to accept, with effect as of December 31st, 2010, the resignation as Manager of the Company of Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, and to grant him discharge for the exercise of his mandate until the effective date of his resignation.

V. The sole shareholder further resolved to determine the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as the Company's managers:

Category A Managers:

- Mr. Max Kreuter, born on January 20th, 1977, in Würzburg, Germany, with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings, WC2N 5HR, London, United Kingdom;
- Mr. Benjamin Penaliggon, born on March 8th, 1964, in Chard, United Kingdom, with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings, WC2N 5HR, London, United Kingdom;

Category B Managers:

- Mr. Enrico Baldan, born on July 4th, 1974, in Dolo, Venice, Italy, with professional address at 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Oliver May, born on February 7th, 1967, in Wuppertal, Germany, with professional address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

VI. The sole shareholder eventually resolved to determine the address of the Company at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P.S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.414, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Millington S.à r.l.» (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg dated du 7 novembre 2008 et publié au Mémorial C "Recueil des Sociétés et Associations", N° 2897, du 4 décembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille, cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'associée unique de la Société a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui est régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «EuroPRISA Libertim Holding S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille, cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois à tout moment, par une décision de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Quand la Société est composée d'un associé unique, les parts sociales peuvent être transférées librement. Quand la Société est composée de plusieurs associés, (1) les parts sociales peuvent être librement cessibles entre associés et (2) les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés..

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe de deux Gérants de catégorie B ou par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et de deux Gérants de catégorie B.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement qui ne tombe pas dans le cadre de la gestion journalière doit être approuvé par le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, une majorité de Gérants de catégorie B devra être présente ou représentée.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'une majorité des Gérants de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

La date des résolutions sera la date de la dernière signature d'un gérant sur les résolutions circulaires.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Les autres résolutions de l'assemblée générale des associés seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première assemblée générale (ou à la première consultation écrite), les associés doivent être convoqués (ou consultés) une seconde fois et les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées, nonobstant la partie du capital social représentée.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est peut être distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

IV. L'associée unique a décidé d'accepter, avec effet au 31 décembre 2010, la démission en tant que gérant de la Société de M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date effective de sa démission.

V. L'associée unique a décidé par la suite de déterminer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de catégorie A:

- M. Max Kreuter, né le 20 janvier 1977, à Würzburg, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 1-3 Strand, Grand Buildings, WC2N 5HR, Londres, Royaume-Uni;

- M. Benjamin Penaliggon, né le 8 mars 1964, à Chard, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 1-3 Strand, Grand Buildings, WC2N 5HR, Londres, Royaume-Uni;

Gérants de catégorie B:

- M. Enrico Baldan, né le 4 juillet 1974, à Dolo, Venise, Italie, ayant pour adresse professionnelle le 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Oliver May, né le 7 février 1967, à Wuppertal, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

VI. L'associée unique a enfin décidé de déterminer l'adresse du siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2011. Relation: ECH/2011/39. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 février 2011.

Référence de publication: 2011021145/509.

(110025120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Independant Tyres Dealers Network Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 99.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011041527/9.

(110046118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Immo-Domino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 114.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011041531/13.

(110046125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Out of Home Advertisement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011041413/10.

(110046944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Immobilière C.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 102.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011041532/13.

(110046124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Innoclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 52.694.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011041533/10.

(110045832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Macquarie CountryWide Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.888.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011041543/10.

(110046161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.541.

Les comptes annuels au 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 March 2011.

Luxonen S.A.

Représenté par Lotta Lindqvist

Référence de publication: 2011041541/12.

(110045706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.541.

Les comptes consolidés au 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 March 2011.

Luxonen S.A.

Représenté par Lotta Lindqvist

Référence de publication: 2011041542/12.

(110045709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

BEU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.991.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 236324, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Patrick LESTIENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 February 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in

which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "BEU Holdings S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at five hundred seventy thousand US dollars (USD 570,000.-), represented by five thousand seven hundred (5,700) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The five thousand seven hundred (5,700) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of five hundred seventy thousand US dollars (USD 570,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty Euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James Passin, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Harvey Sawikin, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA; and
- Mr. Anthony Milewski, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Companies, Iles Caïmans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Patrick LESTIENNE, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 15 février 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder

toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «BEU Holdings S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent soixante-dix mille dollars US (USD 570.000.-), représenté par cinq mille sept cents (5.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cinq mille sept cents (5.700) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent soixante-dix mille dollars US (USD 570.000.-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent cinquante euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. James Passin, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. Harvey Sawikin, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; and

- Mr. Anthony Milewski, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2011. LAC/2011/8240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011026143/344.

(110031576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Mylan Luxembourg L1 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MYLAN Luxembourg L1 SCS

Signatures

Référence de publication: 2011041545/11.

(110045846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Mylan Luxembourg L2 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MYLAN Luxembourg L2 SCS
Signatures

Référence de publication: 2011041546/11.

(110045848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Mylan Luxembourg L3 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MYLAN Luxembourg L3 SCS
Signatures

Référence de publication: 2011041547/11.

(110045844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Mariucci Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 60.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011041548/13.

(110046126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.608.

In the year two thousand and eleven.

On the first of February.

Before Us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Investeringsselskabet Elkaer Invest A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Elkaer 12, DK8882 Farvang, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 27197582.

2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Kongensgade 77, 1.Th, DK-6700 Esbjerg, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 31749433.

3) PRIMO HOLDING A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Hojbro Plads 6, DK-1200 Copenhagen, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 25052498.

4) Danebroge Aps., a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Oester Faelled vej 5, DK-7800 Skive, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 18776278.

5) INVESTERINGSSKABET AF 30.4.1992 A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Store Strandstraede 21,2.tv., DK-1255 Copenhagen, Denmark, inscribed in the Trade Register of Denmark under the number CVR 45177912.

All here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of five powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary have been annexed to the hereinafter named incorporation deed of the 20th of December 2010.

This appearing party, acting on behalf as mandatory of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital fixe Alterna Global Equities S.A. SICAF SIF, with registered office in L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare, in way of registration at the R.C.S. Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 20th of December 2010, registered in Grevenmacher, on the 29th of December 2010, under the relation GRE/2010/4749, not yet published in the Mémorial C, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

That in the prenamed incorporation deed of the undersigned notary material errors occurred in article 6, paragraph 1, and in the paragraph "SUBSCRIPTION AND PAYMENT" and that the shareholders of the company proceed to the rectification of the wording of these paragraphs as follows:

" **Art. 6. (Paragraph 1).** The Company has an issued share capital of three million Euro (3,000,000 EUR) consisting of twenty four (24) Shares with a par value of one hundred twenty-five thousand Euro (125,000 EUR) per Share, all of which Shares have been fully paid up."

"Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the abovenamed parties have subscribed for the shares as follows:

1) Investeringsselskabet Elkaer Invest A/S, prenamed, nine shares;	9
2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, prenamed, five shares;	5
3) PRIMO HOLDING A/S, prenamed, three shares;	3
4) Danebroge Aps., prenamed, four shares;	4
5) INVESTERINGSSKABET AF 30.4.1992 A/S, prenamed, three shares;	3
Total: twenty-four shares;	24

These twenty-four (24) shares have been wholly paid up with a total share premium of twenty-one million Euro (21,000,000 EUR), so that the total amount of twenty-four million Euro (24,000,000 EUR) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le premier février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) Investeringsselskabet Elkaer Invest A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Elkaer 12, DK-8882 Farvang, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 27197582.

2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Kongensgade 77, 1.Th, DK-6700 Esbjerg, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 31749433.

3) PRIMO HOLDING A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Hojbro Plads 6, DK-1200 Copenhagen, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 25052498.

4) Danebroge Aps., une société de droit danois et ayant son siège social à Oester Faelled vej 5, DK-7800 Skive, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 18776278.

5) INVESTERINGSSKABET AF 30.4.1992 A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Store Strandstraede 21, 2.tv., DK-1255 Copenhagen, Danemark, inscrite auprès du Registre de commerce danois sous le numéro CVR 45177912.

Toutes ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de cinq procurations données sous seing privé.

Les prédictes procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sont restées annexées à l'acte de constitution ci-après mentionné du 20 décembre 2010.

Lequel comparant, agissant en qualité de mandataire des actionnaires de la société d'investissement à capital fixe sous forme de société anonyme Alterna Global Equities S.A. SICAF SIF, avec siège social à L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare, en voie d'inscription au R.C.S. Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2010, enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2010, sous la relation GRE/2010/4749, non encore publié au Mémorial C, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

Que dans l'acte de constitution prémentionné du notaire soussigné des erreurs matérielles se sont produites dans l'article 6, paragraphe 1, et dans le paragraphe "SOUSCRIPTION ET LIBERATION" et que les actionnaires de la société procèdent à la rectification du libellé de ces paragraphes comme suit:

" **Art. 6. (Paragraphe 1).** La Société a un capital social souscrit de trois millions d'Euros (3.000.000 EUR) représenté par vingt-quatre (24) actions d'une valeur au pair de cent vingt-cinq mille Euros (125.000 EUR) par action, toutes entièrement libérées."

"Souscription et Libération"

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Investeringselskabet Elkaer Invest A/S, prénommée, neuf actions;	9
2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, prénommée, cinq actions;	5
3) PRIMO HOLDING A/S, prénommée, trois actions;	3
4) Danebrog Aps., prénommée, quatre actions;	4
5) INVESTERINGSSLSKABET AF 30.4.1992 A/S, prénommée, trois actions;	3
Total: vingt-quatre actions;	24

Toutes les vingt-quatre (24) actions ont été entièrement libérées avec une prime d'émission totale de vingt et un millions d'Euros (21.000.000 EUR), de sorte que le montant total de vingt-quatre millions d'Euros (24.000.000 EUR) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2011. Relation GRE/2011/609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024535/113.

(110030033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Weber & Leroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011041134/9.

(110045777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

ZK Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.795.

Par la présente, la Banque Invik S.A. dénonce le siège social domiciliaire de la société ZK FINANCE S.A., R.C.S. Luxembourg B- 116.795, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

BANQUE INVIK S.A.

Référence de publication: 2011041144/10.

(110046365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

C.I.I. Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.623.200,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.415.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 février 2010, que les mandats des gérants ont été renouvelés pour une durée d'un an, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2011, devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Pour la société C.I.I. LUXEMBOUR SARL.

Signature

Référence de publication: 2011041184/16.

(110045290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Forest Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.201.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1118 du 9 juin 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Forest Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011041319/14.

(110046655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Ecro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.149.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Michael Newton, gérant de la Société, est désormais la suivante:

National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 MARS 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041661/16.

(110045956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.
